

REGLEMENT DU RAID MULTISPORTS 2026



Le règlement du Raid Trek Tours Endurance pourra être complété par le briefing d'avant course. "Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment de se présenter pour le départ de l'épreuve".

ARTICLE 1 : Cette manifestation sportive intitulée Golden Trail est organisée par l'association TREK TOURS ENDURANCE – 6 allée des hauts de Saint-Roch - 37390 Saint Roch, association à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de Tours.

ARTICLE 2 : Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de GAN qui leur garantit une couverture au titre des risques "Service d'ordre" et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice TREK TOURS ENDURANCE décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (PPS ou licence obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les personnes qui participent au Raid TTE courent sous leur propre responsabilité.

De plus, en complément de notre assurance, nous bénéficions aussi de l'assurance de la Fédération Française de Triathlon (contrat MAIF n°4464742k souscrit par la F.F.TRI.)

Il est dans l'intérêt du coureur de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

ARTICLE 3 : Les tracés des épreuves sont soumis à une autorisation communale et préfectorale.

ARTICLE 4 : Les concurrents doivent respecter le code de la route et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de routes ou de chemins ruraux ouverts à la circulation.

ARTICLE 5 : Les concurrents doivent respecter la nature et la propreté des lieux. Le non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, parc VTT, arrivée etc. : entraînera la mise hors course de l'équipe.

ARTICLE 6 : Le raid TTE comporte 2 parcours, parcours sportif 70 kms et parcours découverte 30 kms.

ARTICLE 7 : Pour les 2 parcours les équipes sont composées de 2 concurrents.

ARTICLE 8 :

- Pour le parcours sportif 70 kms (Format M), l'âge minimum est de 18 ans (le jour de l'épreuve).
- Pour le parcours découverte 30 kms (Format S), l'âge minimum est de 16 ans (le jour de l'épreuve)

et faire équipe avec un adulte. Tout concurrent âgé de moins de 18 ans devra fournir une autorisation parentale.

ARTICLE 9 : Chaque participant(e) doit fournir soit une licence de Triathlon (FFTRI) Compétition en cours de validité à la date de l'épreuve, soit d'une Licence EXPERIENCE et le formulaire info santé, à compléter sur la page de la Fédération Française de Triathlon :

<https://espacetri.fftri.com/license-experience/event/license-experience/16467>

- 70 km : 10 € / personne
- 30 km : 7 € / personne

Tout équipier n'ayant pas de licence FFTRI valable ou de Licence EXPERIENCE pour l'épreuve ne sera pas autorisé à prendre le départ.

REGLEMENT DU RAID MULTISPORTS 2026



Pour les personnes mineures (e), merci de compléter le questionnaire santé mineur en plus de la licence expérience.
https://espacetri.fftri.com/docs/questionnaire_sante_mineur_fr.pdf

ARTICLE 10 : En cas de forfait aucun remboursement ne sera effectué à moins de 4 semaines du raid.

ARTICLE 11 : Des épreuves pourront être écourtées ou supprimées pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 12 : Le port du casque cycliste est obligatoire pour le VTT, Run & Bike et parcours aventure (casque homologué CE EN 1078). Les VTT embarquant une assistance électrique ne sont pas autorisés. Les vélos types "gravel" sans assistance électrique sont acceptés au même titre qu'un VTT.

ARTICLE 13 : Nombre d'équipes limité à 100.

ARTICLE 14 : Le parcours comprend des contrôles de passages (CP) obligatoires passés en équipe, des balises à poinçonner, certaines sections seront franchies suivant des portes horaires.

ARTICLE 15 : Chaque balise non poinçonnée/bipée impliquera une pénalité de temps.

ARTICLE 16 : Seule l'organisation se réserve le droit d'arbitrer les litiges éventuels.

ARTICLE 17 : Le Raid Trek Tours Endurance est non-stop et en autonomie complète, seul des points d'eau seront sur le parcours.

ARTICLE 18 : Merci de respecter la nature et de ne pas jeter vos déchets n'importe où.

ARTICLE 19 : Ci-dessous la liste de matériel obligatoire pour tous les parcours :

- Un système d'hydratation : 1.0 litre minimum
- Alimentation suffisante pour la journée.
- Couverture de survie
- 1 casque norme CE pour chaque concurrent
- Gobelet éco pour chaque concurrent
- Boussole, crayon
- Compteur VTT ou montre GPS, porte carte VTT (recommandé)
- Nécessaire de réparation du VTT
- 1 téléphone portable minimum par équipe avec le numéro de l'organisation
- Couverts, verre, assiette pour le repas d'arrivée uniquement pour le raid sportif et raid découverte.